



RÉSOLUTION N° 33 – LE PERSONNEL AUXILIAIRE DE L'ÉDUCATION

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ISP représente des travailleurs dans des milliers de catégories d'emploi différentes et encourage la reconnaissance et la représentation de tous ceux qui délivrent des services publics. L'ISP reconnaît toutefois également qu'il est très bénéfique de rassembler, au-delà des frontières, les individus exerçant une activité similaire de façon à leur permettre d'échanger des expériences et stratégies plus spécifiques. C'est la raison pour laquelle l'ISP a mis en place des groupes de travail dans les secteurs de l'énergie, des services essentiels, de la santé, de l'administration publique, de l'eau et de l'assainissement.

CONSIDÉRANT QUE l'ISP représente également une proportion importante et croissante de travailleurs auxiliaires dans le secteur de l'éducation. Ces membres occupent des postes très divers, allant des employés de bureau aux tuteurs, en passant par le personnel d'entretien, les conducteurs d'autobus, les auxiliaires d'éducation, les travailleurs de la restauration, les infirmières et aides-soignantes scolaires, les assistantes maternelles, les techniciens, les préposés à l'entretien paysager, les secrétaires, les bibliothécaires, les mécaniciens, les assistants d'éducation spécialisés, et des centaines d'autres encore.

CONSIDÉRANT QUE le personnel auxiliaire de l'éducation fournit des services essentiels, du secteur de la petite enfance jusque dans l'enseignement universitaire. Toutefois, les contributions apportées par ces employés sont souvent méconnues et ce manque de respect se manifeste bien trop fréquemment par une faible rémunération et des conditions de travail ainsi qu'une formation inadaptées. Beaucoup sont contraints d'accepter des postes à temps partiel ou précaires, dépourvus de toute sécurité d'emploi.

CONSIDÉRANT QUE les autorités responsables de l'éducation à travers le globe ont démontré une propension alarmante à la privatisation du travail accompli par le personnel auxiliaire de l'éducation. Les entreprises mandatées à titre privé pour réaliser ce travail relevant du service public sont nombreuses à afficher une envergure multinationale et des antécédents en matière d'atteinte aux salaires et aux conditions de travail, ainsi que de conflit avec les syndicats représentant leurs employés. L'ISP estime que le meilleur moyen de délivrer l'éducation est sous la forme d'un service public.

En foi de quoi, il est DÉCIDÉ que l'ISP:

- Procède à un sondage auprès de ses membres afin d'identifier les affiliés qui représentent les travailleurs du secteur de l'éducation et mieux comprendre le type de travaux accomplis;
- Facilite la mise en réseau et la communication entre les affiliés concernés eu égard aux questions intéressant le personnel auxiliaire de l'éducation;
- Appuie les recherches dans le but d'identifier les multinationales qui cherchent à tirer parti de la privatisation des services auxiliaires de l'éducation et explorer la viabilité des campagnes coordonnées afin d'organiser les travailleurs de ces sociétés;
- Évalue le droit de tous les travailleurs auxiliaires de l'éducation de constituer ou d'adhérer à des syndicats et de négocier collectivement leurs conditions de service;
- Soutienne le travail des affiliés en termes d'organisation et de mobilisation du personnel auxiliaire de l'éducation; et
- Collabore avec d'autres fédérations syndicales mondiales et instances internationales afin de faire entendre la voix de ces travailleurs, améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail et mettre en avant leurs contributions à la délivrance de services publics de qualité.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.